

---

N<sup>o</sup>. XXXII.

---

L'AMI DU PEUPLE  
OU  
LE PUBLICISTE  
PARISIEN,

JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,  
*Par M. MARAT, Auteur de L'OFFRANDE A  
LA PATRIE, du MONITEUR et du PLAN DE  
CONSTITUTION, etc.*

---

Vitam impendere vero.

---

Du Dimanche 8 Novembre 1789.

---

ASSEMBLEE NATIONALE.

Séance du 5 Novembre 1789.

**S**A Majesté a sanctionné tous les Décrets  
qui lui ont été présentés par l'Assemblée. M.  
Martineau ayant observé quelques variations  
dans la forme de la sanction du Roi, il a été  
arrêté qu'on s'accuperoit de deux projets qui se-

A

roient remis au Roi, l'un de formule de Sanction, l'autre de formule de refus de sanction.

M. l'Evêque de Clermont a dénoncé à l'Assemblée Nationale un Livre ayant pour titre : *Catéchisme du Genre Humain*. Le bureau des Recherches étant chargé d'examiner cet Ecrit, il sera statué ce qu'il appartiendra.

Comme l'Arrêté vigoureux qui a été pris par la Ville d'Angers, au sujet de la défection des Députés, est connu de tout le monde, nous nous dispenserons de le rapporter ici. Nous observerons seulement que la postérité aura de la peine à croire que des Députés qui ont juré de rester fidèles à leurs devoirs, se soient oubliés au point de se déshonorer de la sorte.

*Séance du 6.*

Cette Séance s'est ouverte par la lecture du Procès-verbal de celle de hier. On devoit, suivant l'ordre du jour, s'occuper des finances; mais le comité, chargé de cette branche d'administration, a dit qu'il n'avoit rien préparé pour cette Séance, parce que le comité des douze lui avoit annoncé que M. Necker, devoit présenter lui-même incessamment un plan de Finances à l'Assemblée.

M. Bouche , a observé ensuite qu'on éludoit depuis long-temps l'exécution du décret de l'Assemblée qui avoit ordonné qu'il fût fait & publié une liste des pensions, & il a demandé que , pour mettre fin à ces retards, l'Assemblée prononçât dès a présent la suppression de toutes les pensions qui excédroient trois cents livres, sauf à rétablir ensuite celles qu'il conviendrait de conserver.

M. le Duc d'Eguillon , membre du comité des Finances , a attribué le retard dont on se plaignoit aux soins infinis qu'on donnoit à la formation de cette liste pour la rendre très-exacte.

Sur cette observation la motion de Monsieur Bouche a été ajournée.

M. le Comte de Mirabeau a fait un tableau frappant du mauvais état des finances. Il a attribué le pénurie du numéraire à la circulation des billets de la caisse d'escompte , qu'il a comparés à un feu brûlant qui devore la plus pure substance de l'Etat. Il a proposé de supplier le Roi d'engager les Américains à nous fournir des grains en remboursement des intérêts arriérés dont ils sont redevables à la Nation , & en acquittement d'une partie des capitaux. Il a de-

mandé l'établissement d'une caisse nationale , & a voté pour que les Ministres du Roi fussent admis à l'Assemblée. Il a enfin consigné ses diverses propositions dans le projet de Décret suivant :

L'Assemblée décrète 1<sup>o</sup>. Que sa Majesté fera  
 » suppliée de dépêcher incessamment auprès des  
 » Etats unis d'Amérique , comme Envoyés ex-  
 » traordinaires, des personnes de confiance &  
 » d'une suffisante capacité , pour réclamer , au  
 » nom de la Nation , tous les secours en bled  
 » ou en farine qu'ils pourront obtenir , tant en  
 » remboursement des intérêts arriérés dont ces  
 » Etats sont redevables , qu'en acquittement  
 » d'une partie des capitaux.

» 2<sup>o</sup>. Que le Comité des finances proposera ,  
 » le plutôt possible , à l'Assemblée le plan  
 » d'une caisse nationale , qui sera chargée doré-  
 » navant du travail des finances relatif à la dette  
 » publique , d'en faire ou d'en diriger les pay-  
 » emens ; de percevoir les revenus qui seront  
 » affectés à ces payemens , & en général de  
 » tout ce qui peut assurer le sort des créanciers  
 » de l'Etat , affermir le crédit , diminuer gra-  
 » duellement la dette , & correspondre , avec  
 » les assemblées provinciales , sur toutes les en-  
 » treprises favorables à l'industrie productive.

„ 3<sup>o</sup>. Que les Ministres de Sa Majesté , seront  
 „ invités à venir prendre dans l'Assemblée voix  
 „ consultative , jusqu'à ce que la Constitution ait  
 „ fixé les règles qui seront suivies à leur égard.

Quelques membres ont demandé l'ajourne-  
 ment de ce projet de décret , quelques autres  
 en ont voté la division ; mais le plus grand  
 nombre a opiné pour qu'on mit aux voix chaque  
 proposition séparément , le dernier avis a prévalu ;  
 on a été aux voix successivement , sur chaque  
 proposition , & l'Assemblée a ajourné les deux  
 premières à Vendredi prochain , & la troisième  
 à demain.

*Suite des Observations.*

Ils font plus , ils prétextent cause d'ignorance  
*des faits qui leur sont imputés par un homme  
 qui n'est désigné que par sa lettre initiale , et  
 qui ne s'est jamais présenté à l'Hôtel-de-ville ( 1 )*

---

( 1 ) Remarqués , s'il vous plait , que divers membres  
 du bureau des passeports m'avoient annoncé plusieurs  
 fois à l'assemblée , tandis que M. de Pernet lui faisoit  
 entendre les mêmes réclamations qu'il venoit de faire  
 retentir dans le bureau. Comme elles inculpoient M.  
 Joly , il a nécessairement dû se justifier. Le coupable  
 a donc été connu , et l'affaire tirée au clair. En m'en-  
 tendant répéter ces inculpations , il est impossible que

donnant à leur confrere *accusé* le témoignage de leur estime, et l'affirmation absolue que les faits qu'on lui impute, sont aussi dénués de vérité que de preuves., et approuvent en conséquence qu'il se pourvoye dans les Tribunaux, pour obtenir une justice éclatante, proportionnée à l'injure qu'on a osé lui faire, et multipliée par la voie de l'impression. ( 1 ) Puis, sans attendre que l'accusé ait porté plainte, aveuglés par la passion qui les agitoit, ils ont mis en jeu le Tribunal qui leur est dévoué, pour écraser un innocent dont ils redoutoient la plume, & dont le zèle patriotique les désoloit

Il n'est pas nécessaire d'avoir été appelé à leur Conseil, pour savoir ce qui s'y est passé; &, sans être dévin, on peut assurer que quelque grossoyeur leur a tenu ce discours: „ Il est „ trop heureux, chers confreres, que ce B.... „ ait fait cette petite méprise; elle nous donne „ les moyens de le faire passer pour un faussaire,

---

l'assemblée ait pu se dissimuler que l'homme inconnu étoit le Comte de Pernet. D'après cela, jugés de la bonne foi de ces MM. et de leurs belles phrases.

( 2 ) j'ai donné la solution de cette énigme dans ma lettre à M. joly.

» & nous y gagnerons tous. Criions au meur-  
 » tre , dénonçons-le comme calomniateur , &  
 » faisons-le mettre dans un cul de basse fosse.  
 » Et aussi bien tant qu'il fera sur ses jambes , il  
 » nous est impossible d'aller en avant : le B.....  
 » nous arrête à chaque pas, il souleve tout Pa-  
 » ris ; vous voyez comme on vient nous assaillir ,  
 » nous finirons , un jour ou l'autre , par ne plus  
 » pouvoir réussir , & qui pis est , par être ac-  
 » crochés. Hâtons-nous donc de le perdre, ou  
 » il nous perdra. Si vous me laissez faire , je  
 » vous réponds de tout ; je vais trouver l'ami  
 » de F... de B... son affaire sera bientôt toisée.

Qu'en conclure ? sinon qu'il étoit impossible à  
 l'Assemblée des Représentans de se laver des  
 inculpations que je lui avois faites ; & que pour  
 se mettre à couvert de l'indignation publique ,  
 elle m'avoit fait une querelle d'Allemand ou de  
 Procureur au Châtelet , dans l'espoir de me faire  
 passer pour calomniateur , & de me faire périr  
 dans un cachot.

Mais laissons là ma cause pour celle du public ,  
 plus chère à mon cœur.

Après tant d'inculpations sur lesquelles les  
 Représentans de la Commune ont gardé le si-  
 lence , ai-je eu tort de m'allarmer de ce que le

salut de l'Etat étoit confié à de pareilles mains ?

Ai-je eu tort de les suspecter de connivence avec le Ministre favori auquel on a voté une statue par acclamation ? Ai-je eu tort de les regarder comme la cheville ouvrière de la conjuration qui a éclaté , & qui auroit remis le peuple aux fers par les mains mêmes des soldats de la patrie , si je ne m'étois empressé de leur ouvrir les yeux , ( a ) & si quelques Citoyens déterminés n'avoient forcé les Chefs à marcher droit à Versailles ( b ).

*La suite au N<sup>o</sup>. prochain.*

---

( a ) Voyés mon discours à la milice Parisienne , N<sup>o</sup>. 19.

b on sait qu'ils refusoient de partir et qu'ils demandoient quelques jours pour se déterminer : et on sait aussi que dix heures plus tard , tout étoit perdu , la famille-Royal étoit partie pour Metz.

*Ou souscrit à Paris , chez DUFOUR , N<sup>o</sup>. 6 ,  
rue des Cordeliers.*

*Le prix de la Souscription est de 12 livres  
pour 3 mois , franc de port par la Poste.*

---

De l'Imprimerie patriotique.